

Observations de l'association Mérenvielle en Transition concernant le projet de centrale photovoltaïque au sol d'Astarac à Lasserre-Pradère

L'association Mérenvielle en Transition est favorable au développement des énergies renouvelables et reconnaît la nécessité de décarboner la production électrique.

Toutefois, nous émettons un avis défavorable à ce projet pour les raisons exposées ci-dessous.

Nos remarques ne portent pas sur le principe du projet mais sur le choix du site retenu, son dimensionnement, ses conséquences sur l'environnement et le paysage ainsi que la façon dont les riverains ont été informés du projet.

Démonstration insuffisante de l'absence d'alternative

Comme l'a souligné la MRAe Occitanie, le dossier ne démontre pas suffisamment que cette implantation constitue la solution présentant le plus faible impact environnemental parmi les alternatives possibles.

La valorisation des espaces déjà artificialisés ou dégradés devrait être privilégiée. Une centrale photovoltaïque au sol ne devrait intervenir qu'en dernier recours, particulièrement dans un contexte où les terres agricoles et naturelles deviennent des ressources de plus en plus précieuses.

La maturité écologique de la friche devrait être davantage prise en compte

La parcelle retenue est en partie en friche depuis au moins 2009 comme l'indique le dossier. Contrairement à ce qui semble être sous-entendu, cet élément ne nous apparaît pas comme un argument favorable à l'aménagement.

Après plus de 15 ans sans exploitation, cet espace a eu le temps de retrouver progressivement des fonctionnalités écologiques. D'ailleurs, les études environnementales ont identifié des espèces protégées, des zones humides et plusieurs enjeux écologiques sur le site. L'avis de la MRAe considère également que certains impacts résiduels subsistent.

Nous considérons qu'une véritable comparaison environnementale entre plusieurs sites potentiels aurait dû intégrer non seulement les contraintes techniques et économiques, mais également le degré de renaturation et la maturité écologique des terrains envisagés.

A titre d'exemple, un terrain plus récemment abandonné après plusieurs années d'agriculture intensive pourrait présenter moins d'enjeux écologique.

Artificialisation du paysage rural

Même si le sol n'est pas bétonné, ce qui reste à prouver avec la mise en place des poteaux et des équipements électriques, le projet transformera pendant plusieurs décennies des hectares de campagne en installation industrielle.

Il est mentionné la mise en place de haies pour cacher le site, mais nous nous interrogeons sur l'apparence réelle du site en période hivernale, lorsque les haies et la végétation seront moins denses pour masquer les installations.

Par ailleurs, ces aménagements nécessiteront de nombreuses années de croissance avant d'assurer pleinement leur fonction.

Les épisodes récents de sécheresse et de canicule doivent aussi nous amener à la prudence. Ce type de projet augmente les risques d'incendies, avec en plus une augmentation des températures autour des panneaux.

De fait, nous nous interrogeons sur la pertinence d'une installation de cette ampleur à proximité immédiate de forêt, notamment la forêt de Bouconne, principal massif forestier du bassin Toulousain.

Transparence économique du projet

Le dossier indique qu'un projet de plus petite taille ne permettrait pas d'atteindre l'équilibre économique, nous trouvons que cette affirmation manque de transparence et de détails.

L'argument de rentabilité ne peut à lui seul justifier l'occupation d'un espace ayant acquis des fonctions écologiques.

Nous souhaiterions notamment connaître :

- Les seuils de rentabilité du projet
- Les retombées économiques réelles pour la commune et ses habitants
- La répartition de la valeur créée entre les différents acteurs du projet

Nous regrettons par ailleurs que cette production soit entièrement destinée à la revente d'électricité.

A l'inverse, notre association a participé avec la mairie de Mérenvielle à l'élaboration d'un projet d'autoconsommation collective à partir des panneaux situés sur les bâtiments municipaux. Cette démarche en cours de déploiement sur les communes de

Mérenvielle et de Lasserre-Pradère, nous paraît davantage en phase avec une transition énergétique locale et partagée.

Manque de consultation des habitants

Le projet n'a été présenté au public que lors du dépôt de la demande de permis de construire, soit environ un mois avant la clôture de l'enquête publique du 26 octobre 2026, alors que les études ont débuté dès 2023.

Ce calendrier laisse peu de temps aux habitants, aux associations et aux communes voisines pour prendre connaissance du dossier formuler un avis éclairé.

Nous déplorons le peu de délai et le manque de consultation publique en amont. Nous avons le sentiment que le projet est imposé aux habitants de Lasserre-Pradère et des communes voisines, qui traversons et vivons proche de cette zone.

Conclusions

Nous estimons que le projet est en défaut concernant :

- Le choix de cette friche ancienne plutôt qu'un site déjà artificialisé
- L'absence de comparaison détaillée avec d'autres emplacements
- La préservation de la biodiversité développée depuis plus de 15 ans
- L'impact paysager à long terme
- La proximité avec les habitations
- Le devenir agricole des sols
- La transparence des critères économiques ayant conduit au dimensionnement du projet
- L'insuffisance de la concertation avec les habitants

Pour l'ensemble de ces raisons, l'association Mérenvielle en Transition émet un avis défavorable à ce projet et nous demandons un réexamen approfondi des alternatives et une réduction des impacts environnementaux et paysagers avant toute autorisation de poursuivre.